

Paris, le 3 juillet 2025

COMMUNIQUE DE PRESSE

Développement de la chaleur renouvelable en Île-de-France : un nouveau contrat ambitieux signé entre l'Etat et le Sigeif

Après le succès du 1^{er} dispositif mis en œuvre entre 2022 et 2025, marqué par l'installation de 19 équipements d'énergies renouvelables et de récupération (EnR&R), la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Électricité en Île-de-France (Sigeif) et l'ADEME Île-de-France ont signé le 27 juin 2025 un nouveau Contrat Chaleur Renouvelable (CCR) de 4 ans. Doté d'une enveloppe de 6,1 M€, ce contrat traduit une montée en puissance du soutien de l'Etat, grâce à l'ADEME Île-de-France et du rôle du Sigeif dans l'installation d'EnR&R sur le territoire francilien.

Engagement de l'Etat en faveur de la transition énergétique du territoire

Aujourd'hui, le chauffage, le refroidissement et l'eau chaude sanitaire des bâtiments résidentiels et tertiaires représentent 45 % de la consommation d'énergie finale en Île-de-France, mais les énergies renouvelables et de récupération (EnR&R) n'en couvrent que 9 %. Alors qu'une grande partie du potentiel francilien en matière d'EnR&R reste encore inexploitée, l'Etat se mobilise à travers plusieurs dispositifs, pour assurer leur développement :

- Le « Fonds Chaleur » de l'ADEME, créé en 2009, est un levier majeur à destination des entreprises et des collectivités qui permet de couvrir jusqu'à 65 % du coût de l'installation et/ou de l'étude de faisabilité des projets de production de chaleur renouvelable. En 2024, l'ADEME Île-de-France soutient **131 projets, à hauteur de 92 millions d'euros d'aide**. Cela représente 110 000 tonnes de CO2 évitées et la pose de 98,2 km de réseau de chaleur. Elle a également financé plus de 60 études, préalables à de futurs investissements.
- Le Réseau Chaleur Renouvelable de l'ADEME, lancé à l'occasion du salon de l'AMIF, pour sensibiliser collectivités et entreprises sur ces enjeux, et renforcer l'animation de projets de chaleur renouvelable à l'échelle locale. Au sein du réseau, les animateurs chaleur renouvelable ont la charge de proposer aux maîtres d'ouvrage publics comme privés des conseils personnalisés pour les accompagner à faire les meilleurs choix en matière de chaleur renouvelable (chaleur fatale, géothermie, solaire thermique, biomasse, etc.).

40 installations d'EnR&R déployées par le Sigeif d'ici 2029

Le « Fonds Chaleur » ouvre la possibilité de mettre en œuvre des **Contrats Chaleurs Renouvelables Territoriaux d'une durée de quatre ans**. Ils permettent de développer via des aides à l'investissement et aux études, des projets conséquents d'EnR&R thermiques, **avec un minimum de 10 installations de**

types : biomasse énergie, solaire thermique, géothermie de surface et des opérations de récupération de chaleur fatale. Avec la signature de ce contrat, le Sigeif s'est ainsi engagé à déployer 40 installations EnR&R supplémentaires en Île-de-France pour une production totale de 9 377 MWh/an.

Grâce à la proximité avec ses communes adhérentes et les acteurs franciliens, le Sigeif identifie et accompagne étroitement les projets, en phases de faisabilité et de réalisation. Au-delà de l'instruction des dossiers et du versement des subventions, le Syndicat conseille les maîtres d'ouvrage, notamment en matière d'arbitrage entre les EnR&R et de dimensionnement des équipements.



« Ce moment marque non seulement l'aboutissement d'un travail collaboratif, mais aussi un engagement fort en faveur de la transition énergétique sur le territoire francilien. Ce contrat chaleur renouvelable n'est pas une simple convention : c'est un levier puissant pour faire entrer nos territoires dans une nouvelle ère énergétique, plus sobre, plus locale, plus résiliente. Nous avons collectivement une responsabilité : transformer les ambitions climatiques en réalisations concrètes. » **déclare Hélène Croze, adjointe à la Préfète, secrétaire générale aux politiques publiques, à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris**

« Il est dans l'ADN du Sigeif d'être un initiateur en matière énergétique afin d'anticiper au mieux le besoin des communes. C'est exactement ce qu'a illustré la signature, dès 2022, une première pour un Syndicat d'énergie, du dispositif avec l'ADEME. Les ressources en chaleur renouvelable sont nombreuses sur notre territoire et il nous appartient de les mobiliser de manière judicieuse, pour promouvoir une énergie locale, durable et décarbonée. C'est tout l'enjeu de ce deuxième contrat qui marque une nouvelle étape dans le déploiement de la chaleur renouvelable dans le mix énergétique. » **déclare Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif.**

« L'Île-de-France dispose d'un grand potentiel en matière de chaleur renouvelable, qu'il s'agisse de géothermie profonde, de surface, ou encore de chaleur fatale. Le Sigeif l'a bien compris, en sollicitant dès 2022, notre accompagnement avec la signature du premier Contrat Chaleur Renouvelable en Île-de-France. Au vu de la réussite du dispositif, nous sommes très heureux de poursuivre cette dynamique avec des moyens et des objectifs réaffirmés. Nous appelons désormais l'ensemble des acteurs du territoire francilien à rejoindre ce mouvement pour démocratiser la chaleur renouvelable sur l'ensemble du territoire. » **déclare Amélie Renaud, Directrice Régionale de l'ADEME Île-de-France.**

A propos de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris

La préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris, représente l'État dans la région. Elle coordonne et anime les politiques publiques, avec pour objectif de renforcer l'attractivité et le développement économique et social du territoire. Le préfet de région, assisté des directions régionales, met en œuvre les politiques gouvernementales.

A propos du Sigeif

Le Sigeif (192 collectivités - 5,9 millions d'habitants) assure une mission de service public pour l'organisation et le contrôle de la distribution de gaz, d'électricité et de chaleur en Île-de-France.

Pionnier de la mobilité durable (bio-GNV, électrique et hydrogène), il est aussi engagé dans la production de biogaz par méthanisation, d'électricité verte (photovoltaïque) et de chaleur renouvelable. Il coordonne un groupement de commandes gaz et efficacité énergétique avec une distribution de 2,7 TWh par an sur 12 000 sites. Sa nouvelle offre de services Sigeif Éco Réno propose un accompagnement personnalisé, dédié à la performance énergétique.

- 9 565 km de réseau gaz
- 9 445 km de réseau électrique
- 1155 points de recharge électrique sur 104 communes
- 6 stations bio-GNV

www.sigeif.fr

A propos de l'ADEME Île-de-France

À l'ADEME - l'Agence de la transition écologique -, nous sommes résolument engagés dans la lutte contre le dérèglement climatique et la dégradation des ressources.

Sur tous les fronts, nous mobilisons les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, leur donnons les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse.

Dans tous les domaines - énergie, économie circulaire, alimentation, mobilité, qualité de l'air, adaptation au changement climatique, sols... - nous conseillons, facilitons et aidons au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions.

À tous les niveaux, nous mettons nos capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

En Île-de-France, plus de 40 collaborateurs accompagnent les entreprises, associations et collectivités à travers 3 pôles thématiques : territoires durables, transition énergétique, économie circulaire et déchets.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) placé sous la tutelle du ministère en charge de l'environnement, du ministère en charge de l'énergie et du ministère en charge de la recherche.

<https://www.ademe.fr/direction-regionale/ile-de-france>

Contacts presse

**Préfecture de la région d'Île-de-France,
préfecture de Paris**

01 82 52 40 25 / pref-presse@paris.gouv.fr

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france>



ADEME Île-de-France

Agence Maarc : presse.ademeidf@maarc.fr

Simon Dulucq - 06 10 98 55 64

Pauline Carde - 06 32 03 22 55

Sigeif

Laurence Pellisson-Demoulin : laurence.pellisson.demoulin@sigeif.fr

06 20 89 29 41